

LA JOIE DE TRANSMETTRE



FM



MOBILE



INTERNET



PODCAST

rcf.fr



LA JOIE SE PARTAGE

DOCUMENT
D'INFORMATION

LEGS | DONATIONS | ASSURANCES-VIE

CHERS AMIS,

Depuis 30 ans, RCF poursuit sa mission de radio chrétienne, à l'écoute et au service du monde. RCF s'est développée en un réseau de 63 radios en France et en Belgique, ce qui en fait aujourd'hui le premier réseau de radios associatives de France. Nous pouvons tous en être fiers, et vous les premiers, car ce succès est le vôtre, auditeurs et amis de RCF, qui par votre fidélité et votre soutien, aidez la radio à poursuivre sa mission.

RCF se développe en restant fidèle aux propos du Cardinal Decourtray qui fut à l'initiative de la création de la radio. « *Vous ferez une radio chrétienne, sans complexe mais aussi sans triomphalisme, qui dit la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ à travers toute la vie des Hommes. Une radio pour tous et avec tous, animée par une dynamique œcuménique, une radio qui présente ce qui est beau, ce qui est grand, ce qui vient du cœur de l'Homme et qui fait le Bien.* »

Par ce document, nous souhaitons vous informer de la possibilité de soutenir RCF par un legs, une donation ou une assurance-vie, inscrivant votre soutien dans la pérennité. Vous nous aidez ainsi à construire l'avenir de RCF.

Quelle que soit votre décision, soyez-en vivement remerciés.



Mgr Emmanuel Payen,
Fondateur de RCF



Crédit photo : Ferruccio Nizzo

SOMMAIRE

- **Pourquoi apporter votre soutien à RCF ?** p. 01
- **Comment procéder ?** p. 03
- **Je souhaite faire un legs au bénéfice de RCF** p. 04
- **Exemples de formulations** p. 06
- **J'envisage de faire une donation à RCF** p. 07
- **Je compte inscrire RCF en tant que bénéficiaire de mon assurance-vie** p. 08

POURQUOI APPORTER VOTRE SOUTIEN À RCF ?

● UN RÉSEAU DE 63 RADIOS LOCALES

RCF, ce sont 63 radios locales qui vous apportent une réelle information de proximité et une nourriture spirituelle. C'est aussi un réseau avec des moyens de diffusion communs et une équipe technique et journalistique qui assure au quotidien les 20 heures de programmes nationaux diffusés sur toutes nos ondes.

300 salariés et 3 000 bénévoles engagés pour faire vivre votre radio.

● UNE RADIO QUI PLACE L'HOMME AU CŒUR DE SES PRÉOCCUPATIONS

Ouverts aux réalités du monde, les journalistes RCF s'attachent à rendre compte objectivement de l'actualité locale, nationale, internationale, généraliste et religieuse. Ils veillent à donner la parole à ceux que l'on oublie trop souvent et à mettre en valeur les initiatives positives au service de l'Homme. Chaque jour, RCF permet de tisser un lien entre les personnes et apporte un message d'esérance et de foi à tous, quelle que soit leur confession.

Un média professionnel et humain, apprécié par des auditeurs de plus en plus nombreux.

● UNE RADIO QUI DOIT S'ADAPTER POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DE SES AUDITEURS

Radio associative, RCF compte essentiellement sur la générosité de ses auditeurs pour pouvoir fonctionner et se développer. En effet, le réseau RCF et chacune de ses radios locales doivent s'adapter à un environnement médiatique et technologique en constante évolution, ce qui nécessitera des investissements importants dans les années à venir.

Des premiers magnétophones aux studios numériques, RCF a toujours su s'adapter aux évolutions technologiques. Nous devons continuer ces efforts afin de faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS NOTAMMENT POUR :

PRÉSERVER NOTRE INDÉPENDANCE

1^{er} réseau de radios associatives en France, RCF a choisi de limiter la publicité commerciale sur ses ondes. Les dons des auditeurs constituent sa principale ressource.



INVESTIR DANS DE NOUVELLES TECHNIQUES DE DIFFUSION

notamment internet et la téléphonie mobile, pour que RCF soit accessible à tous et particulièrement aux jeunes.

DENSIFIER LE RÉSEAU RCF

en créant de nouvelles fréquences pour émettre dans des zones encore non couvertes.

ENTREtenir LES 250 ÉMETTEURS

déjà en place pour assurer une bonne qualité d'écoute.

ASSURER LA QUALITÉ DE NOS PROGRAMMES

en donnant à nos journalistes les moyens de se rendre sur le terrain pour vous faire vivre au plus près les temps forts de l'actualité et de la vie des églises chrétiennes : Semaine sainte, Journées Mondiales de la Jeunesse, rencontres œcuméniques...



FORMER LA NOUVELLE GÉNÉRATION

à un journalisme respectueux de la personne et qui cherche à rendre compte en vérité de l'actualité.



COMMENT PROCÉDER ?

Pour faire un legs ou une donation, il faut impérativement désigner dans son testament comme bénéficiaire « **le Fonds de Développement du réseau des Radios Chrétiennes en France-RCF** »*. Si vous souhaitez que votre legs bénéficie à votre radio locale, vous devez donc désigner le Fonds de Développement RCF comme bénéficiaire et préciser votre souhait que tout ou partie de votre don puisse être affecté au développement des activités de votre radio RCF. En effet, une radio locale, par son statut d'association d'intérêt général, ne peut pas recevoir directement de legs ou de donation.

Si vous avez déjà rédigé un testament mentionnant RCF ou votre radio locale comme bénéficiaire, vous devez le modifier en indiquant bien « **le Fonds de Développement du réseau des Radios Chrétiennes en France-RCF** ».

Nous recommandons à toute personne intéressée de prendre contact avec son notaire, interlocuteur privilégié pour les questions de transmission successorale et garant du respect des droits des héritiers.

Vous trouverez dans les pages suivantes, un certain nombre d'indications précises sur les démarches à suivre. Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur le sens de cette démarche et sur sa mise en œuvre.

VOTRE CONTACT RCF :

Yves Grenot, Président du Fonds de Développement RCF

Par e-mail : yves.grenot@rcf.fr

Par téléphone : 04 72 38 20 22

Par courrier : 7 place Saint-Irénée • 69321 Lyon Cedex 05

* Le Fonds de Développement du réseau des Radios Chrétiennes en France-RCF (dont le nom d'usage est Fonds de Développement RCF) est la structure juridique, créée par RCF, habilitée à recueillir des legs, des donations et à être bénéficiaire de contrats d'assurance-vie. Il a le statut de fonds de dotation institué par la loi du 4 août 2008.

JE SOUHAITE FAIRE UN LEGS AU BÉNÉFICE DE RCF

Vous pouvez choisir de transmettre tout ou partie de votre patrimoine.

Un legs à RCF est totalement exonéré de droits de succession. Ainsi, la totalité de votre legs ira au bénéfice de RCF, sans aucun prélèvement fiscal. Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

- **LE LEGS UNIVERSEL** : vous transmettez l'intégralité de votre patrimoine à RCF. Cette possibilité vous est offerte si vous n'avez pas d'héritiers réservataires. **Il peut prendre la forme d'un legs universel avec legs particulier** : vous léguez l'ensemble de votre patrimoine à RCF, moins certains biens que vous destinez à d'autres bénéficiaires à titre particulier.

- **LE LEGS À TITRE UNIVERSEL** : vous transmettez une fraction de votre patrimoine à RCF, soit un pourcentage de vos biens, soit une catégorie de biens définie précisément (par exemple : vos biens immobiliers).

- **LE LEGS PARTICULIER** : vous transmettez un bien déterminé à RCF (par exemple : une somme d'argent, un appartement, une voiture, un compte-titre...).

Vous pouvez léguer toutes sortes de biens, mais nous vous conseillons néanmoins de léguer un bien négociable comme des avoirs en banque, des comptes d'épargne, des portefeuilles titres, ou un bien immobilier.

QU'EST-CE QU'UN LEGS ?

Le legs est la disposition testamentaire par laquelle vous donnez à une ou plusieurs personnes tout ou partie de vos biens.

Le legs se fait sous réserve du respect de la réserve héréditaire, qui est la part de votre patrimoine légalement destinée à vos descendants en ligne directe.

Votre notaire pourra vous éclairer sur ce point.

Quelle que soit la forme choisie, vous devez inscrire votre volonté sur un testament, qui peut prendre la forme, soit d'un testament olographe (testament écrit de votre main sur une simple feuille de papier, daté et signé ; si le testament comprend plusieurs feuilles, chacune doit être paraphée), soit d'un testament authentique (testament rédigé chez un notaire). Si vous choisissez de rédiger un testament olographe, nous vous invitons à en informer votre notaire.

A tout moment vous pouvez annuler ou modifier votre testament. Pour cela il faut rédiger un nouveau testament en indiquant : « ce testament annule et remplace toute disposition antérieure ».

● JE LÈGUE À RCF TOUT EN PRÉSERVANT L'INTÉRÊT DE MES HÉRITIERS

Compte tenu des règles fiscales, vous pouvez léguer à RCF sans que cela n'affecte le montant que vous souhaitez léguer à vos proches.

PAR EXEMPLE :

Mon patrimoine, à mon décès, vaut 100 000 €. J'ai pour seul héritier un neveu (le raisonnement serait le même si j'avais plusieurs neveux) :

1) Si je ne fais pas de testament : mon neveu recueille 100 000 €, paie 50 618 € de droits de succession, il lui reste 49 382 €.

2) Si je fais un legs universel à RCF, à charge pour RCF de délivrer à mon neveu une somme de 49 382 € nette de tous frais et droits :

RCF reçoit	100 000 €
donne au neveu	49 382 €
et paie à l'Etat	22 778 €
Il reste à RCF	27 840 €

On voit par cet exemple que tout en aidant RCF, votre neveu pourra recueillir le même montant que si vous n'aviez pas fait de legs à RCF.

EXEMPLES DE FORMULATIONS

JE SOUHAITE TOUT LÉGUER AU RÉSEAU RCF

« Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure. Je soussigné Monsieur Jacques DUPONT, né à Lyon 5^e le 10 février 1930, demeurant à Villeurbanne (69100), 10 rue des coquelicots, institue pour mon légataire universel le Fonds de Développement du Réseau des Radios Chrétiennes en France-RCF, dont le siège est à Lyon 5^e, 7 place Saint-Irénée. »

JE SOUHAITE LÉGUER UN BIEN DÉTERMINÉ À MA RADIO LOCALE

« Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure. Je soussignée Madame Andrée DURAND, veuve de René MARTIN, née à Douai le 22 juin 1924, demeurant à Lille (59800), 5 impasse des merles, institue M. Charles SIMON, demeurant 30 rue du mont à Lille (59800) mon légataire universel, à charge pour celui-ci de délivrer le legs particulier suivant, net de tous frais et droits :
au Fonds de Développement du Réseau des Radios Chrétiennes en France-RCF, dont le siège est à Lyon 5^e, 7 place Saint-Irénée : ma maison située 5 impasse des Merles à Lille (59800). Je souhaite que mon legs puisse être affecté au développement des activités de ma radio RCF.* »

* préciser le nom et l'adresse de votre radio

JE SOUHAITE LÉGUER UNE FRACTION DE MON PATRIMOINE AU RÉSEAU RCF

« Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure. Je soussigné, Monsieur Jacques ALAIN, né à Gap, le 10 février 1930, demeurant à Toulon (83000), 10 rue des coquelicots, institue M. Henri JACQUES, demeurant 8 rue des myosotis à Toulon (83000) mon légataire universel, à charge pour celui-ci de délivrer le legs à titre universel suivant, net de tous frais et droits :
au Fonds de Développement du Réseau des Radios Chrétiennes en France-RCF, dont le siège est à Lyon 5^e, 7 place Saint-Irénée : un tiers de mon patrimoine.* »

*ou mon patrimoine immobilier...

J'ENVISAGE DE FAIRE UNE DONATION À RCF

Vous pouvez choisir de vous séparer d'un bien en le donnant immédiatement. Il peut s'agir d'un bien immobilier (loué ou libre d'occupation), de compte-titres, d'une voiture, d'une œuvre d'art, d'une somme d'argent...

Le plus simple est de nous informer de votre souhait de consentir une donation à RCF, par simple courrier adressé à :

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT RCF
7 PLACE SAINT-IRÉNÉE - 69321 LYON CEDEX 05**

Une fois la donation acceptée par le conseil d'administration, elle devra être régularisée par un acte notarié.

Comme un don à RCF, la donation d'un bien au « Fonds de Développement du réseau des Radios Chrétiennes en France-RCF » bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Par ailleurs, cette donation est exonérée de tout droit de mutation.

QU'EST-CE QU'UNE DONATION ?

La donation est l'acte notarié qui vous permet de donner un bien de votre vivant, immédiatement et irrévocablement.

TÉMOIGNAGE

« Je me suis installée dans une résidence services pour plus de confort. Mon appartement ne m'étant plus d'aucune utilité, j'ai alors fait une donation à RCF qui me procure tant de joie et de réconfort depuis plusieurs années. »



JE COMPTE INSCRIRE RCF EN TANT QUE BÉNÉFICIAIRE DE MON ASSURANCE-VIE

Cette formule vous permet de faire bénéficier RCF d'une certaine somme après votre décès, sans avoir besoin de rédiger un testament. Il est important de noter comme bénéficiaire de votre assurance-vie « **le Fonds de Développement du réseau des Radios Chrésiennes en France-RCF** ».

Vous pouvez nous préciser votre souhait que tout ou partie de cette somme puisse être affectée au développement des activités de votre radio RCF (préciser son nom et son adresse).

Vous devez respecter les droits de vos héritiers lors de la signature d'un contrat d'assurance-vie. Nous vous invitons à prendre conseil auprès de votre assureur ou de votre notaire.

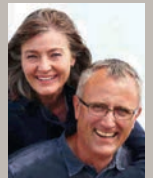
Il est important de nous informer d'une telle démarche. En effet c'est au bénéficiaire de se manifester auprès de l'assureur après le décès afin que le montant du contrat d'assurance-vie lui soit versé. Nous vous invitons à nous adresser un courrier en nous indiquant auprès de quel organisme votre contrat a été souscrit, ainsi que vos nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance.

La fiscalité applicable varie selon les dates de versement des primes. Il convient de consulter au cas par cas votre notaire ou votre compagnie d'assurances.



TÉMOIGNAGE

« Nous sommes soucieux que les jeunes aient accès à une information sérieuse et respectueuse de l'Homme. RCF joue ce rôle, et nous espérons qu'elle le jouera encore dans le futur. Nous avons à cœur de transmettre notre foi à nos enfants, RCF y participe. C'est pourquoi mon mari et moi avons inscrit RCF comme bénéficiaire de notre assurance-vie, pour la soutenir dans les années à venir. »



Dans les studios RCF



Anne Kerléo à Port-au-Prince



Thierry Lyonnet, reportage en Corée du Sud



Vincent Belotti et le chef Clément Marot à Lille

LES CHIFFRES-CLÉS

63
IMPLANTATIONS
LOCALES
en France
et en Belgique

250
FRÉQUENCES FM
de proximité

500 000
AUDITEURS
par jour

300
SALARIÉS
3 000
BÉNÉVOLES
engagés
au sein de RCF

4
MODES DE
DIFFUSION
FM - Mobile
Internet - Podcast

30 ANS
d'histoire pour vous
30 ANS
d'histoire
grâce à vous



POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ YVES GRENOT :

 04 72 38 20 22 |  yves.grenot@rcf.fr

 RCF • 7 place Saint-Irénée • 69321 Lyon Cedex 05

rcf.fr